



DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
SERVICE EMPLOI ET ECONOMIE DE PROXIMITE

## **CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCIERE 2023-2024**

**entre Bordeaux Métropole**

**et l'association pour le développement économique local et l'emploi (A.DE.L.E)**

### **Entre les soussignés**

L'association pour le développement local et l'emploi, dont le siège social est situé au BT EMPLOI, Terres Neuves, Avenue Robert Schuman à Bègles représentée par sa Présidente Mme Marie-Laure PIROTH, dûment habilitée

**ci-après désigné(e) « A.DE.L.E »,**

**Et**

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, M. Alain Anziani, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° ...../..... du Conseil de Bordeaux Métropole du .....

**ci-après désigné(e) « Bordeaux Métropole »**

### **PREAMBULE**

A.DE.L.E a pour objet d'accompagner vers l'emploi durable des demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, des communes adhérentes, d'aider au recrutement et à l'anticipation des besoins en compétences des entreprises locales, de favoriser l'émergence et l'accompagnement des initiatives pertinentes dans le champ de l'insertion par l'économie. Elle est par ailleurs mandatée par la ville de Bègles pour la gestion du P.L.I.E des Graves, l'animation du service emploi de la ville de Bègles et la gestion du BT Emploi. A.DE.L.E propose de collaborer à l'action de coordination des acteurs de l'accompagnement à l'emploi intervenant dans l'élaboration d'un service emploi aux entreprises s'implantant dans l'opération Euratlantique sur le territoire de Bègles. Cette action répond aux attendus de Bordeaux Métropole qui souhaite développer l'attractivité économique de son territoire et notamment des opérations d'aménagement dédiée à l'accueil des entreprises. Elle prévoit la mise en place pour les entreprises, d'une offre de service emploi coordonnée avec un contact unique.

Dans le cadre d'une convention passée entre la Maison de l'emploi et de l'entreprise de Bordeaux et Bordeaux Métropole, cette offre de service a été définie pour l'OIN Euratlantique au sein d'un comité technique rassemblant Pôle emploi, Cap emploi, les Missions locales («Bordeaux avenir jeunes» «des Graves», «des Hauts de Garonne»), les PLIE (« de

Bordeaux », « des Graves », « des Hauts de Garonne »), l'APEC, l'association A.DE.L.E et les services des Villes de Bordeaux, Bègles et Floirac.

La présente convention d'objectifs et financière encadre les attendus et les modalités de la mise en œuvre de cette offre de service territorialisée de l'emploi entre Bordeaux Métropole et A.DE.L.E. eu égard :

- aux compétences développées sur le territoire de Bègles par l'association A.DE.L.E
- à la volonté de Bordeaux Métropole de développer un service commun aux entreprises en matière de recrutements au profit du développement économique et de ses retombées en termes d'emploi sur le territoire.

## **ARTICLE 1. OBJET DES PRESENTES**

Les deux parties s'accordent sur les actions à mettre en place par A.DE.L.E :

- La participation active d'A.DE.L.E au comité technique. Ce dernier est mis en place par la Maison de l'emploi et de l'entreprise de Bordeaux, acteur référent de Bordeaux Métropole pour l'opération pilote Euratlantique et contact unique des prescripteurs d'entreprises que sont l'établissement public d'aménagement Euratlantique, Bordeaux Métropole, Bordeaux Gironde Investissement, les communes de Bordeaux, Floirac et Bègles, les membres du comité technique (Liste non exhaustive).
- Etudier les offres d'emploi transmises par la Maison de l'emploi et de l'entreprise de Bordeaux et relayer la coordination des acteurs de l'emploi sur le territoire de Bègles en vue de la détection des profils de demandeurs d'emploi béglaïes et de leur accompagnement à l'embauche
- Mettre en œuvre une ingénierie d'optimisation des recrutements au profit des entreprises et des demandeurs d'emploi notamment les personnes en fragilité socioéconomique.
- Faciliter l'intégration des nouvelles entreprises dans l'environnement socioéconomique béglaïes en favorisant les recrutements en proximité géographique. Le développement de l'opération Euratlantique doit profiter aux populations présentes dans le périmètre, à celles qui s'y installeront et aux demandeurs d'emploi résidant en proximité, aux demandeurs d'emploi de Bordeaux Métropole et enfin à l'ensemble des ressortissants nationaux ou européens de façon à couvrir l'ensemble de la demande exprimée par les entreprises.
- Proposer les profils de demandeurs d'emploi présélectionnés en comité technique
- Assurer la relation entre les entreprises et les partenaires emploi. La MDEE reste l'interlocuteur privilégié des entreprises dans toutes les phases de la campagne de recrutement en organisant le retour auprès des entreprises des candidats sélectionnés par les membres du comité technique, recueillant un premier bilan de la campagne de recrutement auprès des entreprises et en informant le comité technique, en mettant en œuvre tout complément d'action nécessaire de façon partenariale.

En accord avec la MDEE et Bordeaux Métropole, A.DE.L.E sera en capacité de se substituer à la MDEE sur cette action pour les dossiers d'entreprises concernant le territoire de Bègles.

- Mesurer l'impact social des actions engagées sur le territoire

La MDEE, au contact de ses partenaires pour l'emploi, assurera la comptabilité des résultats, de l'impact sur le territoire et sur les personnes les plus éloignées de l'emploi. En accord

avec la MDEE et Bordeaux Métropole, A.DE.L.E sera en capacité de se substituer à la MDEE sur cette action pour les dossiers d'entreprises concernant le territoire de Bègles.

- Etablir un bilan des actions auprès de Bordeaux Métropole et des prescripteurs initiaux. La MDEE reste le partenaire référent de Bordeaux Métropole et des prescripteurs d'entreprises dans toutes les phases de la campagne de recrutement. En accord avec la MDEE et Bordeaux Métropole, A.DE.L.E sera en capacité de se substituer à la MDEE sur cette action pour les dossiers d'entreprises concernant le territoire de Bègles.

## **ARTICLE 2. GOUVERNANCE**

### • Comité de pilotage

Au démarrage de l'offre de service un comité de pilotage a été organisé réunissant Bordeaux Métropole, la Préfecture de la Gironde et l'établissement public d'aménagement Euratlantique, coanimé par la MDEE, auquel était associés la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), Pôle emploi, Invest in Bordeaux et les communes concernées, afin de mettre en place les bases de la coopération inter acteurs.

Ce comité de pilotage pourra être réuni de nouveau en cas de besoin et/ou de sujet nécessitant un arbitrage.

### • Comité technique

La MDEE est chargée d'organiser et d'animer un comité technique rassemblant, les services de Bordeaux Métropole et des communes de Bordeaux, Bègles et Floirac, le service public de l'emploi, à savoir l'agence de Pôle emploi Saint Jean, Cap emploi, les Missions locales et les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) intervenant sur le territoire, ainsi que tout autre partenaire qu'elle jugera bon d'inviter. Ce comité technique sera réuni à l'initiative de la MDEE mensuellement, il aura vocation à assurer les partenariats et la coordination des équipes, à étudier les besoins des entreprises, à réaliser l'ingénierie et la méthode à mettre en place, si besoin à désigner un chef de file pour les dossiers spécifiques. A.DE.L.E se verra confier la coordination des acteurs intervenant sur la commune de Bègles dans le cadre du comité technique organisé par la MDEE. A.DE.L.E est susceptible de se substituer à la MDEE, en coordination avec cette dernière, et en accord avec Bordeaux Métropole, pour les implantations d'entreprises dans la commune de Bègles sur le périmètre Euratlantique.

## **ARTICLE 3. DUREE**

La présente convention porte sur les années 2023 et 2024 du 1 décembre 2023 à son échéance le 31 décembre 2024. Toute reconduction tacite est exclue.

## **ARTICLE 4. CONTRIBUTION FINANCIERE ET MODALITE DE VERSEMENT.**

Le coût de réalisation des actions visées à l'article 1 de la présente convention s'élève à 25000€ (Vingt-cinq mille Euros).

Bordeaux Métropole s'engage à verser le montant de subvention correspondant.

- Un premier versement de 17.500€, soit 70%, après signature de la présente convention ;
- Le solde de 7.500€, soit 30%, sera versé à l'échéance, sur production :

- d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions menées en 2023-2024,
- d'un comparatif entre le budget prévisionnel et le budget réalisé des actions menées.

#### **ARTICLE 5. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE**

A.DE.L.E s'engage à produire tout élément relatif à son activité entrant dans le champ des conventions passées avec Bordeaux Métropole, à informer Bordeaux Métropole de tout changement dans ses statuts, ses modes de gouvernance et ses sources de financement.

#### **ARTICLE 6. CONTENTIEUX**

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application des présentes feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable. En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution des présentes seront soumis au tribunal compétent.

#### **ARTICLE 7. ELECTION DE DOMICILE**

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions des présentes sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

#### **ANNEXES :**

- Annexe 1 : Budget prévisionnel de l'action
- Annexe 2 : Modèle de compte rendu financier
- Annexe 3 : Bilan Financier

Pour l'exécution des présentes et de ses suites, les parties font élection de domicile :

#### **Pour Bordeaux Métropole :**

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole  
Esplanade Charles de Gaulle  
33045 Bordeaux Cedex

#### **Pour A.DE.L.E :**

Madame la Présidente de l'A.DE.L.E  
Terres Neuves Avenue Robert Schuman  
33130 Bègles

Fait à Bordeaux, le....., en 3 exemplaires originaux

La Présidente de l'association  
A.DE.L.E

Pour le Président de Bordeaux Métropole  
Le Vice-président  
et par délégation

**Mme Marie-Laure PIROTH**

**M. Stéphane Delpeyrat**


# Annexe 1 – Budget prévisionnel

NOM DE L'ORGANISME :		A.D.E.L.E.							
Exercice 2023		ANNEXE B _ BUDGET DE LA MANIFESTATION OU DE L'ACTION SPECIFIQUE (Faire un budget par manifestation ou action spécifique)							
		- Si le porteur de projet peut déduire la Tva, les montants inscrits sont Hors taxes (HT) - A cet effet, indiquez clairement dans le tableau ci-dessous si les sommes sont HT ou TTC - Pour vous aider à compléter le budget si-dessous : Cf Guide de constitution des budgets - Le budget 2023 doit être équilibré							
		CHARGES (en euros)			PRODUITS (en euros)				
		Budget 2022 (1)	Budget 2023 (1)	Réalisé 2023 (2)	Ecart en valeur (3)	Budget 2022 (1)	Budget 2023 (1)	Réalisé 2023 (2)	Ecart en valeur (3)
BUDGET OIN		Charges directes affectées au projet			Ressources directes affectées au projet				
60 - Achats		1 619	1 618	0	-1	0	0	0	0
Achats et études et de prestations de service		949	963		-14				
Achats stockés de matières et fournitures		184	248		-64				
Achats non stockables (eau, énergie)		184	142		42				
Fournitures d'entretien et de petit équipement		301	266		35				
Fournitures administratives		6 196	8 031		-1 835				
Autres fournitures		3 814	0		3 814				
61 - Services extérieurs		1 358	2 281		-923				
Sous-traitance générale		3 279	1 433		1 846				
Locations mobilières et immobilières		43	663		-620				
Entretien et réparation		300	48		252				
Primes d'assurance		604	0		604				
Documentation		3 246	3 707		-461				
Divers		3 221	3 693		-472				
62 - Autres services extérieurs		313	396		-83				
Rémunérations intermédiaires et honoraires		1 213	1 278		-65				
Agences publicitaires		101	106		-5				
Appels d'offres et réceptions		153	303		-150				
Frais postaux et de télécommunication		0	0		0				
Services bancaires		0	0		0				
Divers		0	0		0				
63 - Impôts et taxes		77 309	80 434		-3 125				
Impôts et taxes sur rémunérations		77 101	80 214		-113				
Autres impôts et taxes		208	220		-12				
64 - Charges de personnel		208	220		-12				
Rémunérations du personnel		0	0		0				
Charges sociales		0	0		0				
Autres charges de personnel		0	0		0				
65 - Autres charges de gestion courante		0	0		0				
66 - Charges financières		0	0		0				
67 - Charges exceptionnelles		0	0		0				
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		1 063	1 062		1				
69 - Impôt sur les sociétés		0	0		0				
Charges fixes de fonctionnement									
Frais financiers									
Autres									
TOTAL DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES		91 133	96 832	0	-5 699			96 832	-5 699
86 - Emploi des contributions volontaires en nature									
- Secours en nature									
- Mise à disposition gratuite de biens et services		8 640	9 134		-494			9 134	-494
- Personnel bénévole		8 640	9 134		-494			9 134	-494
TOTAL des contributions volontaires		8 640	9 134	0	-494			9 134	-494
87 - Contributions volontaires en nature									
TOTAL DES PRODUITS DIRECTS ET INDIRECTES								91 133	-91 133
Autofinancement le cas échéant									
Charges indirectes affectées au projet									
Ressources indirectes affectées au projet									
Charges fixes de fonctionnement									
Frais financiers									
Autres									
TOTAL DES CHARGES INDIRECTES									
TOTAL des contributions volontaires								8 640	-8 640
Resultat HT		0	0	0	0			0	0
Personnel		2020	2021	2022	2023	Budget 2022	Budget 2023	Réalisé 2022 (2)	Budget 2023
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé		1,34	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3

(1) à renseigner pour le dossier de demande  
(2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bilan du projet

Date 07/07/2022

La Présidente,  
Marie-Laure PIRONI



## Annexe 2 - Modèle de compte-rendu financier

***Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement***

*Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.*

Nom de l'organisme :

### 1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

### 2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir un bilan financier faisant apparaître un comparatif entre le « prévisionnel » et le « réalisé ».

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé »).

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier

**Je soussigné(e), (nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'organisme, certifie exactes les informations du présent compte rendu**

Fait, le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature

### ANNEXE 3 – Bilan financier

Nom de l'organisme :						Année :	
CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)			
	Budget	Réalisé	Ecart en valeur		Budget	Réalisé	Ecart en valeur
<b>60 – Achats</b>				<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>			
Achats d'études et de prestations de service				Marchandises			
Achats de matières et fournitures				Prestations de services			
Fournitures non stockables (eau, énergie)				Produits des activités annexes			
Fournitures d'entretien et de petit équipement							
Fournitures administratives				<b>74 - Subventions d'exploitation</b>			
Autres fournitures				État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))			
<b>61 - Services extérieurs</b>				Région			
Sous traitance générale				Département			
Locations mobilières et immobilières				Bordeaux Métropole			
Entretien et réparation				Autres EPCI			
Assurances				Commune(s)			
Documentation				Organismes sociaux			
Divers				Fonds européens			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>				Emplois aidés			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Autres (précisez) :			
Publicité, publications							
Déplacements, missions et réceptions				<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>			
Frais postaux et de télécommunication				Cotisations			
Services bancaires				Autres			
Divers							
<b>63 - Impôts et taxes</b>				<b>76 - Produits financiers</b>			
Impôts et taxes sur rémunérations							
Autres impôts et taxes				<b>77 - Produits exceptionnels</b>			

64 - Charges de personnel							
Rémunérations du personnel				78 - Reprises sur amortissements et provisions			
Charges sociales							
Autres charges de personnel				79 – Transfert de charges			
65 - Autres charges de gestion courante							
66 – Charges Financières							
67 - Charges exceptionnelles							
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements							
<b>TOTAL DES CHARGES</b>				<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
86 - Emploi des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
- Secours en nature				- Bénévolat			
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations				- Prestations en nature			
- Personnel bénévole				- Dons en nature			

<b>Date / Nom et signature du Président ou du représentant légal</b>	
--	--